



Nom de l'élève :

Prénom de l'élève :

Classe :

Nom du responsable financier :

Adresse mail du responsable financier (pour l'envoi des factures) :

Joindre un R.I.B - Le RIB (Relevé d'Identité Bancaire) doit être au nom du responsable financier de l'élève.  
(Le responsable financier est la personne qui paie les frais scolaires et déclare ses revenus pour la tarification régionale sur : [www.bretagne.bzh/tarification](http://www.bretagne.bzh/tarification))

**Tarification Régionale :**

- Je fais une demande de tarification régionale pour l'année scolaire 2026-2027.
- Je ne souhaite pas faire de demande de tarification régionale pour l'année scolaire 2026-2027 et je serai facturé au tarif le plus élevé (tranche 8).

**Demi-pensionnaires à la prestation** (selon le nombre de repas consommés) : **Lycéens - Apprentis - Etudiants**

Le paiement se fera au choix soit :

- Par prélèvement automatique selon le nombre de repas consommés dans le mois précédent (après 2 rejets de prélèvement, l'autorisation de prélever sera annulée)  
**Autorisation de prélèvement (mandat SEPA) jointe à compléter et à signer (sera valable pendant toute la durée de la scolarité).**
- Par paiement anticipé : par carte bancaire en ligne sur l'application MyTurboSelf, en chèques ou espèces au bureau de la gestion

Les repas des élèves boursiers ne seront pas déduits de la bourse, ils devront aussi approvisionner leur compte en avance ou accepter le prélèvement mensuel.

Les élèves pris en charge au titre de l'ASE ou MNA ne sont ni concernés par le prélèvement automatique ni par le paiement anticipé, une facture trimestrielle sera envoyée aux structures responsables financièrement de l'élève.

**Demi-pensionnaires au forfait : Collégiens 3<sup>ème</sup> prépa métiers (3PM) et 3UPE2A**

Choix du forfait demi-pensionnaire 5 jours ou 4 jours (lundi, mardi, jeudi, vendredi)

**Le lycée Jean Jaurès ne fait pas de prélèvement automatique.** La facturation pour la restauration et l'hébergement est établie chaque trimestre (T1 : septembre à décembre, T2 : janvier à mars et T3 : avril à juillet). L'ASAP (Avis des Sommes à Payer) est envoyé par mail au responsable financier qui peut s'acquitter du montant dû par carte bancaire en ligne sur Educonnect, par virement, chèque ou en espèces.

Tout trimestre commencé est dû sauf cas particulier (déménagement, démission).

Le changement de régime et/ou de forfait ne pourra intervenir qu'à l'issue d'un trimestre.

**Internes : Lycéens au forfait**

La facturation pour la restauration et l'hébergement est établie chaque trimestre (T1 : septembre à décembre, T2 : janvier à mars et T3 : avril à juillet). L'ASAP (Avis des Sommes à Payer) est envoyé par mail au responsable financier qui peut s'acquitter du montant dû par carte bancaire en ligne sur Educonnect, par virement, chèque ou en espèces.

**Le lycée Jean Jaurès ne fait pas de prélèvement automatique.**

Tout trimestre commencé est dû sauf cas particulier (déménagement, démission).

Le changement de régime et/ou de forfait ne pourra intervenir qu'à l'issue d'un trimestre.



# MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) l'établissement, LYCEE PROFESSIONNEL JEAN JAURES à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de l'établissement LYCEE PROFESSIONNEL JEAN JAURES.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Identifiant Créancier Sepa (ICS)  
Ne pas remplir – Réservé au lycée

FR53ZZZ8B0099

**NOM ET PRENOM DE L'ELEVE :**

(en majuscule)

**CLASSE :**

**Désignation du titulaire du compte à débiter**

Nom, prénom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Pays :

Adresse électronique :

**Désignation du créancier**

Nom : Lycée Professionnel Jean JAURES

Adresse : 24, rue Victor Rault - BP 80533

Code Postal : 35205

Ville : RENNES CEDEX

Pays : FRANCE

**Désignation du compte à débiter**

Identification internationale (IBAN)

Identification internationale de la banque (BIC)

--	--

**Domiciliation du compte à débiter**

Banque :

Agence (Commune) :

Type de paiement : Paiement répétitif

**Rappel :** En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par l'établissement LYCEE PROFESSIONNEL JEAN JAURES. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec l'établissement LYCEE PROFESSIONNEL JEAN JAURES.

Signé à (lieu) : .....

Le (jj/mm/aaaa) : .....

Signature :

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

**COLLER dans cette partie (ne pas agraffer)**

**le Relevé d'Identité Bancaire au format IBAN/BIC**